



PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DU RHONE SUR LA COMMUNE D'ORANGE

Par arrêté départemental du 17 septembre 2018, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) du Rhône sur la commune d'Orange a été prescrite.

Cette enquête d'une durée de 31 jours, se déroulera du mercredi 10 octobre 2018 au vendredi 9 novembre 2018 inclus.

Monsieur Georges Truc, Maître de conférences, a été désigné président de la commission d'enquête par le tribunal administratif de Nîmes ; Messieurs Philippe Quévremont, Ingénieur Général des Ponts, Eaux et Forêts en retraite et Patrick Thabard, Directeur à la préfecture de la Côte d'Or en retraite, ont été désignés membres titulaires.

La Direction Départementale des Territoires de Vaucluse est responsable du projet et est à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Direction de l'Aménagement et du Cadre de vie, Services Techniques (32 rue Henri Noguères à Orange).

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse <http://www.vaucluse.gouv.fr> rubrique Enquêtes Publiques (<http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses remarques relatives au PPRI du Rhône sur la commune d'Orange, sur le registre ouvert à cet effet, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00, ou les adresser par écrit avant la clôture de l'enquête au siège de l'enquête situé aux services techniques (Mairie d'Orange – Direction de l'Aménagement et du Cadre de vie (DAC) – 32 rue Henri Noguères - 84100 Orange), à l'attention du président de la commission d'enquête.

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la Direction de l'Aménagement et du Cadre de vie, Services Techniques (32 rue Henri Noguères à Orange), selon le calendrier suivant :

- le lundi 22 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 30,
- le lundi 29 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet de Vaucluse et au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la commune d'Orange. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Orange, à la direction départementale des territoires de Vaucluse et accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

Le préfet de Vaucluse est l'autorité compétente pour approuver par arrêté le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) du Rhône sur la commune d'Orange.